AMENDEMENT N° 000007.



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 & 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-131

Pour une politique innovante en matière de soutien à la jeune création : Forte, l'Île des chances et les 24h de la création.

AMENDEMENT

A l'annexe unique à la délibération, les 1) et 2) sont ainsi modifiés :

1) Définition et objectifs généraux

Ce dispositif vise à accompagner :

- de jeunes diplômés d'écoles d'art et de culture ou ayant suivi une formation qualifiante dans le secteur, selon les différents champs de la création artistique, pour leurs premières réalisations professionnelles.
- des jeunes créateurs artistes ou collectifs d'artistes émergents en voie de professionnalisation, pour leurs premières réalisations professionnelles.

Le dispositif a pour objectif de permettre aux jeunes créateurs artistes ou collectifs d'artistes émergents :

- . De réaliser leur projet professionnel, un passeport vers la réussite professionnelle ;
- De disposer de moyens pour leurs premières créations professionnelles
- De mieux appréhender le domaine de création dans lequel ils veulent faire carrière (codes, enjeux, problématiques, marché, réglementations, tendances ...);
- . D'accéder à un réseau de professionnels reconnus ;
- . D'obtenir une visibilité à l'échelle régionale, nationale, voire internationale.

2) Bénéficiaires éligibles

Les bénéficiaires sont :

- . Les artistes ou collectif d'artistes émergents,
- Dans le cas où ceux-ci ne peuvent recevoir de rémunération directe, les structures professionnelles d'accompagnement de l'artiste : lieux culturels publics ou privés, entreprises d'accompagnement et de développement d'artistes.

Pour être éligible, le jeune créateur doit :

- Etre âgé de 18 à 30 ans et résider en lle-de-France pendant la durée de son projet ;
- -Etre diplômé d'une école d'art ou de culture ou avoir suivi une formation qualifiante dans le secteur ;
- Présenter un engagement de la part d'une structure professionnelle afin de l'accompagner tout au long de son processus de création et de réalisation de son projet.

Les bénéficiaires de l'aide ne doivent pas avoir été accompagnés précédemment par un dispositif régional quel qu'il soit relevant du domaine culturel et ne peuvent candidater que dans une seule discipline.

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél. : 01 53 85 53 85

1/2



Conseil régional

EXPOSE DES MOTIFS

Pour le groupe Front de gauche, la liste des bénéficiaires est bien trop restrictive pour répondre à la réalité des talents artistiques émergents sur notre région. Nous notons au moins deux écueils qui, à nos yeux, ne permettront pas au présent dispositif de répondre aux objectifs qu'il se fixe :

Le premier est l'absence de prise en compte de l'ensemble des artistes qui ne seraient pas passés par des écoles artistiques ou par des formations culturelles. Pourtant s'il est bien un domaine dans lequel le talent émerge hors des cadres institutionnels, c'est bien celui de la culture et des arts quels que soient leur domaine, et ce pour plusieurs raisons parmi lesquelles l'accès à ce type d'école. Si ces écoles ont élargi leur socle d'accueil à des catégories socio-économiques plus larges, la reproduction des élites est pourtant encore persistante de part leur coût de scolarité élevé qui agit telle une passoire sociale. En n'ouvrant ce dispositif qu'à ces seuls élèves, une grande partie des artistes émergents seront mis de côté.

Le deuxième est l'absence de prise en compte de l'esprit de construction collectif des nouveaux projets qui est pourtant devenu moteur dans nombre de projets culturels et artistiques qui émergent ces dernières années. Ce mode de développement permet, en effet, de faire face à des réalités économiques difficiles et de réinventer des interactions entre les différents domaines artistiques et culturelles comme l'a très bien compris le rapport CR 2017-76 relatif à « Une politique dédiée pour promouvoir les arts numériques et urbains ».

Avec cet amendement, le groupe Front de gauche entend donc faire en sorte que ce dispositif réponde aux réalités sociales et économiques de la scène émergente artistique et culturelle.

Céline MALAISÉ



Conseil régional

AMENDEMENT N° 000008

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche, Ensemble et République & Socialisme

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL des 6 & 7 juillet 2017

Rapport n° CR 2017-131

Pour une politique innovante en matière de soutien à la jeune création : Forte, l'Île des chances et les 24h de la création.

AMENDEMENT

Les articles 2 et 3 de la délibération sont supprimés.

EXPOSE DES MOTIFS:

Considérant que les articles relatifs à l'Île des Chances et aux 24h de la création ne permettent pas aux élu.e.s de notre assemblée de se faire une opinion avisée, le groupe Front de gauche souhaite qu'ils fassent l'objet d'une présentation détaillée par le biais de règlements d'intervention en bonne et due forme.

Les quelques lignes de l'exposé des motifs relatives à ces deux dispositifs et l'absence de règlements d'intervention dans la délibération ne permettent en effet pas d'évaluer concrètement leurs tenants et aboutissants alors même que la stratégie culturelle qui était présentée par l'exécutif fin 2016 en faisait des piliers de sa nouvelle politique culturelle.

Céline MALAISÉ

Conseil régional 57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP Tél.: 01 53 85 53 85